



Les Faits marquants de Bonn : Lundi 15 juin 2026

Alors que plusieurs groupes semblent être dans l'impasse ou enlisés dans des difficultés procédurales, les délégués semblent s'être mis d'accord sur le nouveau siège du Centre des technologies climatiques. Une réunion non officielle des présidents des organes subsidiaires (OS) a mis en évidence des attentes divergentes quant à la conduite du deuxième bilan mondial (GST) au titre de l'Accord de Paris.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation (MWP) : Lors des consultations non officielles des organes subsidiaires co-modérées par Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud), les délégués ont poursuivi leurs discussions sur l'avenir du MWP et proposé des améliorations possibles.

Les Parties ont réitéré leurs points de vue divergents sur le calendrier du MWP. Le KOWEÏT s'est opposé à la prolongation indéfinie du programme au-delà de 2030, l'ÉGYPTE soulignant que la référence dans le mandat du MWP à « cette décennie critique » concerne la période 2021-2030. L'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) a fait valoir que la référence à « cette décennie critique » renvoie à l'urgence des mesures d'atténuation plutôt qu'à une date de fin fixe, et a exhorté les Parties à ne pas s'en servir comme excuse pour ne pas prolonger le mandat au-delà de 2030. La NOUVELLE-ZÉLANDE a souligné que le MWP devrait se poursuivre tant que l'atténuation restera une priorité mondiale.

Concernant les liens entre le MWP et d'autres processus, SAMOA, le BANGLADESH et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont soutenu l'idée d'ancrer les activités du MWP dans les résultats du GST et les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le BANGLADESH a déclaré que les résultats du GST devraient définir les priorités thématiques du MWP et que les enseignements tirés du MWP devraient éclairer les futures contributions déterminées au niveau national (CDN). L'ÉGYPTE a fait valoir que les thèmes du MWP ne devraient pas être dictés par les résultats du GST et s'est opposée aux discussions sur les éléments que les Parties pourraient inclure dans leurs CDN.

Les Parties ont également discuté des thèmes futurs et des modalités des dialogues mondiaux et des réunions axées sur l'investissement. De nombreuses Parties ont souligné la nécessité de renforcer la dimension de mise en œuvre du MWP, par exemple en collaborant avec les bailleurs de fonds, les investisseurs, les agences d'exécution et les développeurs de projets lors des réunions axées sur l'investissement.

À la suite de l'annonce par les co-modérateurs que la prochaine étape consisterait à élaborer un document non officiel de facilitation, les Parties ont débattu de ce qui devrait y figurer. Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VUE (LMDC), le GROUPE ARABE et le GROUPE AFRICAÏN ont souligné que, compte tenu de la divergence persistante des points de vue, le document ne devrait inclure que des rubriques générales, sans points de vue de fond. De nombreuses Parties, notamment l'AILAC, l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), l'UE, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, la SUISSE, le CANADA et d'autres, ont soutenu l'élaboration d'un document reflétant l'ensemble des points de vue exprimés. Les co-modérateurs élaboreront un document non officiel de facilitation sans statut officiel.

Modalités de financement des infrastructures, des processus et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris (approches de coopération bilatérale) : Lors des consultations non officielles du SBI co-modérées par Pacifica F. Achieng Ogola (Kenya) et Peer Stiansen (Norvège), les Parties ont poursuivi l'examen du projet de conclusions du SBI.

Concernant un paragraphe invitant à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires, les Parties ont débattu de la question de savoir si cela empiétait sur les discussions budgétaires qui relèvent du point de l'ordre du jour consacré aux questions administratives, financières et institutionnelles. À l'issue des consultations, les Parties ont convenu de rappeler le paragraphe 30 de [la décision 19/CMA.7](#), dans lequel la CMA a exhorté les Parties à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour soutenir l'infrastructure prévue à l'article 6.2, le processus d'examen par des experts et les activités de renforcement des capacités.

Les Parties ont également discuté d'un paragraphe portant sur les efforts de collecte de fonds du Secrétariat pour les contributions volontaires, que certains préféraient supprimer. La SUISSE s'est opposée à la suppression de ce paragraphe, le qualifiant d'essentiel à l'objet des discussions, et a proposé de demander au Secrétariat de « renforcer et améliorer » ses efforts de collecte de fonds plutôt que de « poursuivre » ceux-ci.

Concernant un paragraphe demandant au Secrétariat d'élaborer une note d'information contenant des détails sur les hypothèses sous-jacentes au budget supplémentaire approuvé, les Parties ont débattu de la source auprès de laquelle le Secrétariat devrait obtenir ces informations. Les pays en développement à revenus faible et intermédiaire (LMDC) ont proposé de demander au Secrétariat, dans son rapport annuel au titre de l'article 6.2 à l'intention de la CMA, de se référer aux informations budgétaires

pertinentes déjà disponibles dans les rapports existants. Ils ont fait valoir qu'un cadre plus large de la demande pourrait empiéter sur les discussions menées au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions administratives, financières et institutionnelles. L'UE a souligné que l'objectif de la demande était de faciliter une meilleure compréhension des hypothèses et que limiter la note aux informations déjà disponibles dans les rapports existants ne permettrait pas d'atteindre cet objectif.

Adaptation

Objectif mondial d'adaptation (GGA) : Lors des consultations non officielles du SBSTA, les co-moderateurs Ricardo Marshall (Barbade) et Peter Gerard Wittoeck (Belgique) ont sollicité des avis sur le projet de texte révisé.

Le GROUPE AFRICAIN s'est dit préoccupé par l'absence de référence au triplement du financement de l'adaptation, et a souligné qu'il ne pouvait pas s'engager sur la base de ce texte. Le GRUPO SUR, les LMDC, les pays les moins avancés (PMA), l'AOSIS et l'AILAC ont également souligné leur soutien à son inclusion.

Les Parties ont continué d'exprimer des points de vue divergents sur la composition du groupe de travail technique sur les métadonnées et les méthodologies des indicateurs. Le BRÉSIL et l'UE ont réitéré leur préférence pour un groupe de travail dirigé par des experts, tandis que le GROUPE SUD, les LMDC et le GROUPE ARABE ont réaffirmé leur soutien à un groupe de travail dirigé par les Parties. L'AOSIS a suggéré de créer un comité d'harmonisation des politiques au sein du groupe de travail. Elle a noté que ce comité ne dirigerait pas les travaux techniques, mais fournirait plutôt des recommandations politiques, et a suggéré que ce type de composition répondrait aux préoccupations concernant la participation des Parties. Les PMA ont fait part de leur volonté de soutenir l'engagement des Parties au sein du groupe de travail si les rôles étaient clairement définis.

De nombreuses Parties ont convenu qu'il serait prématuré d'élaborer des modalités de travail sans avoir arrêté la composition du groupe de travail et ont demandé aux co-moderateurs d'ajouter une mention provisoire dans le texte jusqu'à ce que la composition soit convenue.

Le GRUPO SUR, les LMDC et l'AILAC ont exprimé leur soutien aux paragraphes saluant le lancement de la première phase de la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation (BAR) et décrivant la portée de la BAR. Le BRÉSIL et l'UE ont préféré l'option « pas de texte ». Le GROUPE ARABE a souligné qu'il ne pouvait accepter un texte ne comportant pas d'éléments de fond sur la BAR.

Directives relatives aux communications sur l'adaptation : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-moderateur Thomas Lelekoitien (Kenya) a sollicité des avis sur le projet de texte révisé.

Le GRUPO SUR a soutenu : l'invitation adressée au Comité d'adaptation (AC), en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts (CGE) et le Groupe d'experts des PMA (LEG), à tenir une discussion non officielle en novembre 2026 afin d'identifier les possibilités de tirer parti des recoupements entre les communications sur l'adaptation et d'autres rapports liés à l'adaptation lors de l'intégration de la prise en compte du Cadre GGA dans ces derniers ; et l'idée d'envisager d'élargir les travaux en cours du CA, en collaboration avec le CGE et le LEG, sur l'élaboration de recommandations visant à améliorer les rapports sur l'adaptation afin de élaborer des recommandations sur les communications en matière d'adaptation avant la SBI 66 (juin 2027). Le GROUPE ARABE, les PMA, les LMDC et le JAPON ont préféré ne pas définir d'activités supplémentaires.

Les Parties ont continué à diverger sur le calendrier des activités visant à éclairer le bilan, et si nécessaire la révision, des

directives. Elles ont demandé aux co-moderateurs d'élaborer une note non officielle qui servira de base aux délibérations à venir lors de la SB 65.

Pays les moins avancés (PMA) : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-moderateur Rik den Hoedt (Pays-Bas) a invité les participants à faire part de leurs points de vue sur les projets de textes de décision de la COP et de la CMA, ainsi que sur le projet de conclusions du SBI.

Le Secrétariat a noté que la COP avait invité le CMA à examiner les progrès réalisés par le LEG en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Paris et que, de ce fait, le SBI avait un mandat clair pour élaborer un projet de décision du CMA.

Dans un paragraphe du projet de décision de la COP demandant au Groupe d'experts sur l'apprentissage (LEG) de fournir des orientations techniques et un soutien pour s'y retrouver dans les mécanismes de financement climatique en constante évolution, les PMA ont demandé la suppression de la référence au nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climatique (NCQG). Le GROUPE ARABE a préféré supprimer le paragraphe dans son intégralité, mais a soutenu la proposition des PMA. Le CANADA, le ROYAUME-UNI, l'UE et le JAPON ont souligné la pertinence de la référence au NCQG.

Le ROYAUME-UNI a réitéré son appel à supprimer un paragraphe du projet de conclusions qui note avec inquiétude que certaines propositions et certains projets relevant du Fonds pour les PMA ne seront pas financés lors du huitième cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8) en raison d'un manque de fonds. À la suite d'une demande de clarification, le FEM a confirmé que les propositions soumises au Fonds pour les PMA n'avaient pas été approuvées en raison d'un manque de financement.

Technologie

Rapport annuel conjoint du Comité exécutif sur la technologie (TEC) et du Centre et réseau sur les technologies climatiques (CTCN) : Au cours des consultations non officielles des SB, le co-moderateur Ashabrick Nantege (Ouganda) a invité les Parties à examiner, paragraphe par paragraphe, les projets de décisions de la COP et de la CMA.

L'UE et l'UKRAINE ont souhaité « saluer » le rapport annuel conjoint du TEC/CTCN ainsi que leurs efforts de mise en œuvre et les progrès réalisés. Les PMA ont préféré « prendre note » du rapport et « saluer » les progrès accomplis.

Le GROUPE ARABE et les LMDC ont cherché à supprimer le texte appelant les Parties « en mesure de le faire » à fournir un soutien financier au TEC et au CTCN, préférant que les « pays développés » soient invités à fournir un financement. Notant que cela constituait une source de désaccord depuis plusieurs années, le G-77/CHINE a suggéré de « souligner l'importance » d'un soutien financier de manière plus générale.

Le G-77/CHINE a soutenu l'idée de noter la pertinence des recommandations du TEC et de souligner l'importance de « prendre en compte l'évolution générale du paysage climatique et technologique en tenant compte des circonstances et des priorités nationales ». Appelant à un résultat « plus fort », l'UE et l'UKRAINE ont préféré inviter les Parties et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations du TEC, selon qu'il convient.

Les discussions se poursuivront dans le cadre de réunions non officielles.

Hôte du Centre des technologies climatiques : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-moderateur Stig Svenningsen (Norvège) a invité les Parties à donner leur avis sur le choix de l'hôte présélectionné.

Le G-77/CHINE a soutenu le choix du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), mais a suggéré

de préciser que l'hôte devrait rechercher un partenariat avec le consortium formé par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), en tant qu'autre candidat présélectionné, ainsi qu'éventuellement d'autres candidats.

Le PNUÉ a souligné son engagement en faveur des partenariats et a déclaré qu'un tel accord pourrait être conclu après la finalisation du protocole d'accord d'accueil (MoU), sur la base de la valeur ajoutée de ces partenariats. L'ONUDI et l'UNOPS ont souligné leur volonté de coopérer et leur préférence pour qu'une référence pertinente soit incluse dans le protocole d'accord d'accueil.

Les délégués ont débattu des options permettant de favoriser un tel partenariat tout en garantissant la clarté juridique et une responsabilité bien définie. Ils ont notamment suggéré : d'ajouter cette question à la liste des éléments à traiter dans le protocole d'accord ; d'insérer une mention provisoire dans le projet de décision de la COP concernant l'hôte ; et d'inclure, dans les conclusions du SBI, une invitation à explorer des domaines de collaboration, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat du CTCN.

Les co-modérateurs ont encouragé les discussions non officielles entre les Parties, indiquant qu'ils consulteraient le président du SBI sur la possibilité de porter cette question à l'attention des chefs de délégation.

Questions diverses

Programme de travail sur la transition juste (JTWP) :

La coprésidente du groupe de contact des SB, Federica Fricano (Italie), a invité les délégués à rendre compte des discussions non officielles sur le mandat (ToR) pour l'examen du JTWP en 2026. L'UE a fait état de progrès sur plusieurs paragraphes, notamment un accord visant à supprimer le texte stipulant que les contributions à l'examen doivent être « tournées vers l'avenir », tout en notant un désaccord persistant sur deux paragraphes relatifs à la portée de l'examen.

Les LMDC, le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont réitéré leur appel à supprimer les références stipulant que l'examen doit prendre en compte : la relation entre le JTWP et les processus pertinents relevant de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et des entités pertinentes des Nations Unies ; et la manière dont le JTWP et le processus de mise en œuvre du mécanisme de transition juste (JTM) pourraient s'enrichir mutuellement. Le GROUPE AFRICAÏN s'est déclaré favorable au maintien d'un texte garantissant la cohérence entre les travaux sur le JTM et le JTWP.

Les discussions sur le mandat se sont poursuivies dans le cadre de réunions non officielles. Les coprésidents élaboreront une note non officielle sur la mise en œuvre du JTWP et l'opérationnalisation du JTM.

Mesures de riposte : Au sein du groupe de contact des SB, le coprésident Peter Govindasamy (Singapour) a sollicité des avis sur un projet de texte des coprésidents, qui contient : un projet de conclusions de la SB 64 ; et une note non officielle rendant compte des discussions menées lors de la SB 64 afin de servir de base aux travaux futurs.

Le G-77/CHINE a exprimé sa déception face au manque de détails de la note non officielle et a déclaré qu'il fournirait des contributions écrites pour éclairer une révision. L'UE a estimé qu'un texte procédural court était suffisant.

Concernant le projet de conclusions de la SB 64, les délégués ont examiné deux options relatives aux contributions au volet « évaluation technique » de la GST 2. Le HONDURAS s'est prononcé en faveur de la version la plus détaillée, qui prévoit que le Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise

en œuvre des mesures de réponse (KCI) élabore un aperçu des informations à fournir à la GST 2 pour examen lors de la SB 65 (novembre 2026). Le CANADA, le ROYAUME-UNI, la SUISSE et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont préféré l'option plus concise qui suit le processus déjà convenu en vertu des décisions [23/CMA.3](#) et [19/CMA.1](#).

Agriculture : Lors des consultations non officielles des SB, la co-modératrice UnaMay Gordon (Dominique) a sollicité des avis sur le projet de texte concernant [l'atelier](#) intitulé « Approches systémiques et holistiques de la mise en œuvre de l'action climatique dans les domaines de l'agriculture, des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire, de la compréhension, de la coopération et de l'intégration dans les plans », qui s'est tenu lors de la SB 62.

Le GROUPE ARABE a proposé une série d'ajouts, notamment des références aux subventions des pays développés, aux restrictions en matière de propriété intellectuelle, aux mesures coercitives unilatérales, à la nécessité d'un financement sous forme de subventions et à l'augmentation des pertes et dommages. Il a exhorté les co-modérateurs à réviser le projet de texte, en y incluant des thèmes allant au-delà de ceux abordés lors de l'atelier. L'URUGUAY a souligné que le mandat consistait à examiner le rapport de l'atelier. L'UE et la NOUVELLE-ZÉLANDE se sont opposées à l'examen d'autres questions et, avec le ROYAUME-UNI, la SUISSE, le JAPON et le CANADA, ont soutenu la poursuite des travaux sur le texte actuel.

Les Parties n'étant pas parvenues à s'entendre sur la marche à suivre, les co-modérateurs consulteront les présidents des SB.

Action pour l'autonomisation climatique (ACE) : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-modérateur Arne Riedel Escobar (Allemagne) a sollicité des avis sur une note non officielle décrivant les activités possibles pour le nouveau plan d'action de l'ACE. Entre autres, le GROUPE AFRICAÏN a proposé des activités supplémentaires visant à : améliorer l'accessibilité et la disponibilité du soutien financier et technique pour la mise en œuvre de l'ACE ; et soutenir la participation des points focaux nationaux de l'ACE aux réunions pertinentes. L'UE a suggéré de former les enseignants à dispenser une éducation au développement durable et d'élaborer du matériel pédagogique adapté à l'âge des élèves.

Les co-modérateurs réviseront leur note non officielle.

Organisation des réunions intergouvernementales : Au sein du groupe de contact du SBI, les coprésidents Felix Wertli (Suisse) et Kaveh Guilanpour (Géorgie) ont sollicité des avis sur le projet de texte, que les Parties ont accueilli favorablement comme base de discussion.

Le GROUPE SUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG), l'AILAC, la NOUVELLE-ZÉLANDE, le ROYAUME-UNI et la COLOMBIE se sont déclarés favorables à la poursuite de l'examen des voies et moyens d'améliorer l'efficacité du processus lors de la SB 65 (novembre 2026), l'AILAC suggérant que la présidence entrante mène des consultations à ce sujet. Le GROUPE AFRICAÏN et la CHINE ont préféré poursuivre les discussions lors de la SBI 66.

Le GROUPE ARABE s'est opposé à l'élaboration d'une liste de mesures visant à améliorer : l'efficacité, la transparence et le caractère inclusif du processus de la CCNUCC ; ainsi que le calendrier, la coordination, l'organisation et l'efficacité des événements mandatés. L'UE, l'AILAC, le JAPON, la NORVÈGE, la NOUVELLE-ZÉLANDE, le ROYAUME-UNI et le JAPON ont souligné l'importance de parvenir à un résultat concret sur ces questions lors de la SBI 64.

La NORVÈGE, soutenue par le ROYAUME-UNI et la COLOMBIE, a suggéré d'inviter les Parties à respecter et à soutenir le rôle des présidents de séance. Le GROUPE ARABE

s'est opposé à un examen externe du processus de la CCNUCC. L'UE et le ROYAUME-UNI ont demandé des informations sur les implications budgétaires. Le CANADA a déclaré qu'un appel à contributions pourrait servir à recueillir des contributions pertinentes. Le ROYAUME-UNI, MONACO et le CANADA ont soutenu l'examen des résultats des événements mandatés, ce à quoi les ÉMIRATS ARABES UNIS se sont opposés.

Le GROUPE ARABE, le GROUPE AFRICAÏN et la CHINE se sont opposés à l'idée d'encourager les Parties à limiter à 500 au maximum le nombre de délégués supplémentaires qu'elles inscrivent. L'EIG, la NORVÈGE et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont souligné qu'il fallait encourager les Parties à « faire preuve de modération » quant au nombre de délégués. La CHINE a suggéré que le SBI invite toutes les Parties et le Secrétariat à « filtrer et examiner minutieusement » l'inscription des Parties et des délégués supplémentaires, conformément à [la résolution 2758 de l'AGNU](#), ainsi qu'aux règles et exigences pertinentes des réunions des Nations Unies, afin d'empêcher « des personnes non concernées et non autorisées de s'infiltrer dans les délégations et les lieux de conférence et de perturber l'intégrité et l'ordre des sessions ainsi que le processus de négociation ».

D'autres commentaires ont porté, entre autres, sur : l'amélioration de la visibilité des procédures de signalement des cas de harcèlement et la formation du personnel concerné sur la manière d'interagir de manière sûre et respectueuse avec les jeunes et les groupes marginalisés ; et la garantie de la disponibilité de produits d'hygiène menstruelle, y compris pour les bénévoles. Le GROUPE AFRICAÏN, la COLOMBIE et le GUATEMALA ont soutenu la reconnaissance du groupe des personnes handicapées en tant que groupe d'intérêt officiel de la CCNUCC.

Les coprésidents élaboreront une nouvelle version du texte.

Coopération avec d'autres organisations internationales :

Lors des consultations non officielles du SBSTA co-modérées par Sara Victoria González (République dominicaine) et Heloïse van Houten (Pays-Bas), les délégués ont examiné le projet de conclusions du SBSTA.

Les points de vue divergeaient quant à l'avenir de ce point de l'ordre du jour. Le GROUPE AFRICAÏN et la CHINE ont proposé de poursuivre l'examen de la question lors de la SBSTA 66 (juin 2027) plutôt que lors de la SBSTA 65 (novembre 2026). La COLOMBIE, soutenue par le GIE, le ROYAUME-UNI, le JAPON et la NOUVELLE-ZÉLANDE, s'est prononcée en faveur de la poursuite des discussions lors de la 65e session du SBSTA. Le GROUPE ARABE, soutenu par la FÉDÉRATION DE RUSSIE, a demandé que ce point de l'ordre du jour soit clos lors de la 64e session du SBSTA, la FÉDÉRATION DE RUSSIE se montrant toutefois disposée à le reporter à la 66e session du SBSTA.

Concernant un paragraphe décrivant l'orientation des futures délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour, le GROUPE ARABE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont remis en question la nécessité des dispositions proposées pour faciliter le partage d'informations sur la coopération avec d'autres organisations internationales. Ils ont fait valoir que les Parties disposaient déjà de multiples occasions d'échanger leurs points de vue et que les activités proposées risquaient d'élargir le mandat technique du SBSTA. La CHINE a demandé des éclaircissements sur les modalités des activités de partage d'expériences décrites.

Réunion non officielle des présidents des SB sur les préparatifs du GST 2 : La vice-présidente du SBSTA, Carol Franco, et la présidente du SBI, Julia Gardiner, ont rappelé que la phase de collecte d'informations de la GST 2 débutera en novembre 2026, que l'évaluation technique commencera en

juin 2027 et que l'examen politique des résultats s'achèvera en novembre 2028. Elles ont indiqué qu'elles publieraient des questions directrices et un appel à contributions en temps voulu, et ont invité les participants à formuler des commentaires.

En ce qui concerne les questions directrices, le GROUPE AFRICAÏN a mis l'accent sur : la fourniture d'un soutien et la manière dont celui-ci répond aux besoins ; et les informations quantitatives sur l'adaptation. L'AOSIS a mis en avant les pertes et dommages, la transition juste et l'océan. L'AFRIQUE DU SUD a mentionné le financement de l'adaptation. La NOUVELLE-ZÉLANDE et le CANADA ont insisté sur la nécessité de traiter tous les objectifs de l'Accord de Paris, y compris l'alignement des flux financiers. Les LMDC ont mis l'accent sur les moyens de mise en œuvre, les obstacles à la coopération internationale et les mesures de riposte. L'EIG a suggéré de réfléchir à la mise en œuvre des résultats du GST.

En ce qui concerne le format et le calendrier, l'AOSIS a appelé à faire preuve de souplesse quant à l'organisation de dialogues techniques (DT) supplémentaires et a suggéré de recourir aux Semaines régionales du climat et à d'autres espaces intersessions si nécessaire. Les PMA, l'AILAC et l'EIG se sont prononcés en faveur d'un troisième DT. Les LMDC ont préféré deux DT afin de permettre un engagement précoce au sein du groupe de contact. Ils ont également appelé à une approche plus rationalisée pour la conduite des TD, sans groupes de discussion ni formats de type « world café », et à la publication rapide des résumés des TD. L'EIG a estimé que la phase d'examen politique devrait débuter en novembre 2027. L'UE a déclaré que le groupe de contact ne devrait se réunir qu'après la conclusion de l'évaluation technique. Le NÉPAL a appelé à la nomination rapide des co-modérateurs des TD.

Concernant les sources d'informations, l'AOSIS, l'AILAC et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont souligné la nécessité de veiller à ce que l'ensemble du septième rapport d'évaluation du GIEC soit intégré à la GST 2. Les LMDC se sont opposés à la priorisation de toute source d'informations scientifiques. La CHINE a appelé à un équilibre entre les conclusions de la recherche scientifique et les informations fournies par les Parties, en mettant l'accent sur la mise en œuvre dans le monde réel plutôt que sur des scénarios de modélisation.

Dans les couloirs

Alors que certains espéraient que les Parties reviendraient de leur journée de repos avec une nouvelle détermination à trouver un compromis, des conflits de mandat ont éclaté dans toutes les salles de négociation.

Des discussions sur les mesures de réponse à l'agriculture et plusieurs autres thèmes ont donné lieu à des désaccords sur la question de savoir si les propositions des Parties allaient au-delà de ce que les groupes respectifs sont censés accomplir. Parfois, on a observé que des délégués, repoussant les limites dans un groupe, cherchaient à obtenir un mandat plus strict dans un autre, selon qu'il s'agissait ou non de ce qu'un délégué a qualifié de « leur cheval de bataille ».

À seulement trois jours de la fin des réunions sur le climat de juin, certains délégués ont exprimé leur inquiétude quant au fait que ces désaccords pourraient signifier que davantage de points seraient renvoyés sans solution à la prochaine session en Turquie. « Nous risquons de repousser le problème à plus tard », a averti un vétéran, « mais beaucoup d'autres nous y attendent déjà ».